

COMITE SYNDICAL

Compte rendu

Séance du 8 février 2022 de 18h à 19h30
Mairie d'Ugine, salle du conseil municipal

Le comité syndical du SMBVA, légalement convoqué le 02 février 2022, s'est réuni mardi 8 février 2022 à 18h00, en séance publique à la mairie d'Ugine, salle du conseil municipal.

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire,
Vu la loi n°2020-1379 du 14/11/2020 et notamment son article 6, portant le quorum à un tiers des membres en exercice,
Vu la loi n°2020-0391 du 1^{er} avril 2020 et notamment son article 6 – III, portant appréciation du quorum en fonction de la présence des membres dans le lieu de réunion mais également de ceux présents à distance
Vu la délibération n°21-12 du 05/05/2021 portant sur les modalités d'organisation des réunions de l'organe délibérant en audio/visioconférence
Vu la loi 2021-1465 dite vigilance sanitaire du 10/11/21 et notamment le V de l'article 10 qui modifie l'ordonnance du 1^{er} avril de 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 prorogeant jusqu'au 31/07/2022 les dispositions relatives à la tenue des réunions des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements,

CONSEILLERS SYNDICAUX :

Nombre de membres en exercice : 21

Quorum administration générale et carte animation : 7

Présents : 15 dont 14 titulaires dont 9 en visioconférence, 1 suppléant en visioconférence

Quorum carte GEMAPI : 7

Présents : 14 dont 13 titulaires dont 9 en visioconférence, 1 suppléant en visioconférence

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS

Umberto DIMASTROMATTEO	ARLYSERE	Christian FRISON-ROCHE <i>Présent en visioconférence</i>	ARLYSERE
Françoise VIGUET- CARRIN (arrivée à 18h25)	ARLYSERE	Mike ROUSSEAU	ARLYSERE
Bérénice LACOMBE <i>Présente en visioconférence</i>	ARLYSERE	Raymond COMBAZ <i>Présent en visioconférence</i>	ARLYSERE
Raphaël THEVENON	ARLYSERE	Christophe BOUGAULT- GROSSET <i>Présent en visioconférence</i>	CC Pays du Mont Blanc
Colette GONTHARET <i>Présente en visioconférence – (arrivée à 18h15)</i>	ARLYSERE	Jean-Pierre CHATELLARD <i>Présent en visioconférence</i>	CC Pays du Mont Blanc
Frédéric REY <i>Présent en visioconférence</i>	ARLYSERE	Pierre BESSY <i>Présent en visioconférence</i>	CC Pays du Mont Blanc

François RIEU <i>Présent en visioconférence</i>	ARLYSERE	Sébastien SCHERMA	CC Sources du Lac d'Annecy
DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS			
Sébastien VIOLI <i>Présent en visioconférence</i>	ARLYSERE	Daniel DUPRE Ne prend pas part au vote	ARLYSERE
DELEGUES EXCUSES			
Ghislaine JOLY	ARLYSERE	Pierrette MORAND	CC Pays du Mont Blanc
Franck ROUBEAU	ARLYSERE	Franck PACCARD	CC Vallées de Thônes
Christian EXCOFFON	ARLYSERE	Philippe ROISINE	CC Vallées de Thônes
Laurent SOCQUET	CC Pays du Mont Blanc		
DELEGUES ABSENTS			
Philippe PRUD'HOMME	CC Sources du Lac d'Annecy		
AUTRES PRESENTS			
Nicolas GERFAUD VALENTIN			

Table des matières

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 DECEMBRE 2021	3
COMMUNICATIONS / ARRETES ET DECISIONS PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT	3
ADMINISTRATION GENERALE	3
N°22-01 : ADMINISTRATION GENERALE - INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE SYNDICAL	3
N°22-02 : ADMINISTRATION GENERALE - RENOUELEMENT DE L'ADHESION DU SMBVA A L'ASSOCIATION RIVIERE RHONE-ALPES AUVERGNE	4
N°22-03 : ADMINISTRATION GENERALE - RENOUELEMENT DE L'ADHESION DU SMBVA A L'ASSOCIATION FRANCE DIGUE	5
N°22-04 : ADMINISTRATION GENERALE - RENOUELEMENT DE L'ADHESION DU SMBVA A L'ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT DE L'ISERE	6
OPERATIONS : ANIMATION ET DEMARCHE PARTENARIALE - PHASE D'ETUDES PREALABLE DU PAPI - PROGRAMME D' ACTIONS ET DE PREVENTION DES INONDATIONS	7
N°22-05 : ANIMATION - DEPOT DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES AU PLAN D'ACTION ET DE PREVENTION DES INONDATIONS SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ARLY	7
N°22-06 : ANIMATION - DESIGNATION DU REFERENT EN CHARGE DU SUIVI DU PLAN D'ACTION ET DE PREVENTION DES INONDATIONS	8
N°22-07 : ANIMATION - DEMANDE DE SUBVENTION SUR LES POSTES DEDIES A LA PHASE D'ETUDE PREALABLE DU PAPI ARLY - ANNEE 2022	9
N°22-08 : ADMINISTRATION GENERALE - DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION DU COMITE SYNDICAL	10
PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION ET DES AUTRES PROJETS EN COURS	10
DATES DES PROCHAINES REUNIONS	12
POINTS DIVERS	12

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 DECEMBRE 2021

Le compte rendu de la séance du comité syndical du 08/12/21 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS / Arrêtés et décisions pris en vertu des délégations données au Président

Pas de décisions prises en vertu des délégation données au Président.

Le président propose d'ajouter la délibération n°8 « Date et lieu de la prochaine réunion du comité syndical ».

ADMINISTRATION GENERALE

N°22-01 : Administration générale - Installation d'un nouveau délégué syndical

Rapporteur : Umberto Dimastromatteo

Par délibération en date du 09/07/2020 modifié le 18/03/2021, le Conseil communautaire ARLYSERE procédait à la désignation des représentants de la communauté d'agglomération au SMBVA comme suit :

Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Communauté d'agglomération ARLYSERE			
Umberto	DIMASTROMATTEO	Catherine	CLAVEL
Françoise	VIGUET-CARRIN	Pauline	BRESSE
Bérénice	LACOMBE	Jean-Pierre	JARRE
Michel	PERRIN	Frédéric	JOGUET
Colette	GONTHARET	James	DUNAND SAUTHIER
Ghislaine	JOLY	Frédérique	DUC
Frédéric	REY	Emmanuel	HUGUET
Franck	ROUBEAU	Sébastien	VIOLI
Christian	EXCOFFON	Christelle	MOLLIER
François	RIEU	Claude	REVIL BAUDARD
Christian	FRISON-ROCHE	Bernard	BRAGHINI
Mike	ROUSSEAU	Daniel	DUPRE
Raymond	COMBAZ	Edouard	MEUNIER

Par délibération n°15 du 16 décembre 2021 de la Communauté d'Agglomération Arlysère, a désigné Raphaël Thévenon qui siègera en lieu et place de Michel Perrin.

Le Président procède à l'installation du nouveau délégué cité. Le comité syndical en prend acte.

Le conseil syndical se compose comme suit :

Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Communauté d'agglomération ARLYSÈRE			
Umberto	DIMASTROMATTEO	Catherine	CLAVEL
Françoise	VIGUET-CARRIN	Pauline	BRESSE
Bérénice	LACOMBE	Jean-Pierre	JARRE
Raphaël	THEVENON	Frédéric	JOGUET
Colette	GONTHARET	James	DUNAND SAUTHIER
Ghislaine	JOLY	Frédérique	DUC
Frédéric	REY	Emmanuel	HUGUET
Franck	ROUBEAU	Sébastien	VIOLI
Christian	EXCOFFON	Christelle	MOLLIER
François	RIEU	Claude	REUIL BAUDARD
Christian	FRISON-ROCHE	Bernard	BRAGHINI
Mike	ROUSSEAU	Daniel	DUPRE
Raymond	COMBAZ	Edouard	MEUNIER
Communauté de Communes Pays du Mont Blanc			
Christophe	BOUGAULT-GROSSET	Catherine	JULLIEN-BRECHES
Laurent	SOCQUET	Pierrette	MORAND
Jean-Pierre	CHATELLARD	Jean-Michel	DEROBERT
Pierre	BESSY	Yann	JACCAZ
Communauté de communes des Vallées de Thônes			
Franck	PACCARD	Sébastien	BRIAND
Philippe	ROISINE	Pierre	BARRUCAND
Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy			
Philippe	PRUD'HOMME	André	BRUNET
Sébastien	SCHERMA	Michel	LUCIANI

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 11/02/2022

Colette Gontharet rejoint la séance en visioconférence.

N°22-02 : Administration générale - Renouvellement de l'adhésion du SMBVA à l'Association Rivière Rhône-Alpes Auvergne

Rapporteur : Christophe Bougault Grosset

L'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne (ARRA²) anime depuis 1999 un réseau de professionnels pour échanger, partager les expériences et améliorer les connaissances techniques sur des thématiques liés à la gestion des milieux aquatiques.

En 2021, l'association compte plus de 1 400 membres professionnels intervenant dans la gestion des milieux aquatiques : conseils départementaux, administrations et établissements publics, syndicats de rivière, bureaux d'études, universités et centres de recherche, associations...

Le SMBVA adhère en tant que structure morale depuis 2013.

Considérant que dans un contexte de constantes évolutions réglementaires et techniques, et face à la complexité de ces dernières, il est pertinent que le SMBVA participe à un réseau s'appuyant sur des échanges d'expériences et de bonnes pratiques sur la gestion des digues.

Il est proposé d'adhérer à l'association nationale des gestionnaires de Dignes : France Dignes. La cotisation annuelle à l'association est fixée à 750 €. Il est rappelé que le SMBVA adhère à France Digue depuis 2019.

>>>>>>>><<<<<<<<<<

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **d'approuver le renouvellement de l'adhésion du SMBVA à l'association France Dignes,**
- **d'autoriser M. le Président à signer tout document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 11/02/2022

Françoise Viguet-Carrin rejoint la séance.

N°22-04 : Administration générale - Renouvellement de l'adhésion du SMBVA à l'Association du Bassin Versant de l'Isère

Rapporteur : François RIEU

L'association du bassin versant de l'Isère a pour objet :

- d'être un lieu de coordination, de dialogue et d'échanges entre ses membres sur les enjeux de la gestion de l'eau concernant l'ensemble du bassin versant de l'Isère ;
- de coordonner les études déjà entreprises et les cahiers des charges des futures études menées par ses membres en définissant une stratégie globale à l'échelle du bassin versant de l'Isère ;
- de réaliser ou faire réaliser des études générales d'intérêt global, à l'échelle du bassin versant de l'Isère, ainsi que les éventuelles études nécessaires pour la création d'un établissement public territorial de bassin (EPTB) ;
- de représenter les collectivités territoriales du bassin versant de l'Isère et leurs groupements auprès de l'État, de ses établissements publics et des titulaires d'une concession pour l'utilisation de l'énergie hydraulique dans les débats portant sur les enjeux de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Cette association, constituée en 2017, pour une durée de 5 ans, a vocation à préfigurer l'établissement public territorial de bassin (EPTB) de l'Isère.

A cet effet, ses membres travaillent à poser les bases statutaires, la stratégie, les missions et organisation du futur EPTB Isère en lien avec les structures compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations du bassin versant de l'Isère. A ce titre, le SMBVA adhère à l'ABVI depuis sa constitution.

Le coût annuel de l'adhésion est de 1 000 € pour 2021 et 2022.

Il est proposé de renouveler l'adhésion.

Un point sur l'avancement des activités de l'association est présenté par François Rieu :

Dans le cadre de la structuration de l'EPTB – établissement public territorial de bassin, une étude de structuration a été engagée en janvier, par l'association du bassin versant de l'Isère (COTECH de lancement le 24/01/22).

Des entretiens territoriaux avec les structures gemapiennes auront lieu en février/mars.

Ce programme d'étude s'articule autour des 7 axes suivants :

- Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque,
- Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations,
- Axe 3 : alerte et gestion de crise,
- Axe 4 : prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme,
- Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens,
- Axe 6 : ralentissement des écoulements,
- Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

Ces actions permettront d'établir un diagnostic approfondi du territoire, de définir la stratégie et le programme d'action du PAPI, ainsi que les modalités d'évaluation et de suivi du programme.

Conformément au cahier des charges du PAPI 3, le dossier du programme d'étude préalable au PAPI doit être déposé auprès du préfet pilote, le Préfet de la Savoie. L'instruction du dossier est ensuite réalisée par le service risque de la DREAL.

>>>>>>>><<<<<<<<<<

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **de valider le programme d'études préalable au PAPI du bassin versant de l'Arly,**
- **de déposer pour instruction le dossier auprès du Préfet de la Savoie, préfet pilote,**
- **d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 11/02/2022

N°22-06 : ANIMATION - Désignation du référent en charge du suivi du plan d'action et de prévention des inondations

Rapporteur : Pierre Bessy

Par délibération n°20-26 du 21/10/2020 relative à la déclaration d'intention du programme d'action et de prévention des inondations sur le bassin versant de l'Arly,

Vu le courrier du 10/09/2021 du Préfet coordonnateur de bassin Rhône Méditerranée et conformément au cahier des charges du PAPI 3, il est nécessaire de désigner un-e élu-e référent-e PAPI et un chef de projet technique pour travailler avec le référent Etat sur le PAPI du bassin versant de l'Arly,

Dans le cadre de la gouvernance du projet, en qualité de porteur de projet, le SMBVA est chargé de bâtir le dossier de candidature puis, après labellisation du projet, d'assurer l'animation, la coordination et le suivi du programme.

Le SMBVA aura la responsabilité, en concertation avec les différents maîtres d'ouvrage, du pilotage du diagnostic, de l'élaboration de la stratégie, de conception du programme d'actions et s'assurera de la mise en œuvre opérationnelle des actions ainsi que de leur évaluation.

Il sera l'interlocuteur privilégié des services de l'État, des maîtres d'ouvrage des actions, ainsi que des partenaires financiers.

Afin d'assurer ces missions, le SMBVA doit désigner un élu référent et un chargé de projet en charge du dossier.

L'élu-e référent-e sera en charge :

- du suivi de la constitution du dossier de candidature,
- du suivi de l'animation, de la coordination du projet,
- de la mise en œuvre de la gouvernance du projet : COPIL, COTECH,
- du lien et de la mobilisation des élus du syndicat et des élus des collectivités locales (communes, EPCI).

Au niveau technique, Tanguy Cattet, chargé de mission prévention des inondations est référent technique. Toute l'équipe du SMBVA sera également mobilisée pour travailler à la mise en œuvre des actions inscrites au PAPI.

Cette obstruction d'une pente de 18% sous le dalot à 11% dans la plage, favorisant ainsi les dépôts de matériaux dans la plage, de façon régressive, vers l'amont jusqu'à combler l'ouvrage. De gros blocs ont également contribué à cet encombrement.

Suite à la réunion de réception des travaux de désobstruction du dalot par le département (15 jours de travaux). Il a été convenu la mise en œuvre de travaux d'accompagnement par le SMBVA visant à restaurer une capacité de dépôts dans la plage (désobstruction de la partie aval de l'ouvrage et création d'un chenal afin de récupérer de la pente dans la plage). Ces travaux ont été réalisés du 21 au 25/01/22, pour un montant de 5 000 € HT.

Hubert Dimastromatteo rappelle que cette configuration de la plage de dépôt est celle récupérée suite aux travaux effectués par la commune de Beaufort à l'automne 2021. Il est nécessaire de définir les modalités de gestion de cet espace, dans l'attente de la mise en œuvre du projet d'aménagement de la plage de dépôt.

Il est proposé d'externaliser une prestation visant à établir une notice de gestion de cet espace, sur un volet très opérationnel (modalités d'intervention, niveaux de repères, capacités de stockage, capacité de reprise des matériaux par le Doron, ...). Cette notice devra intégrer la gestion globale de l'espace en intégrant l'ouvrage dalot en amont, de façon à assurer sa fonctionnalité.

Par la suite l'enjeu sera de solliciter les parties prenantes (CD73, EDF, commune) afin d'établir une convention organisant les moyens techniques et financiers.

>Travaux d'entretien des cours d'eau et actions : Présentation de la programmation 2022,

La présentation de la programmation 2022 d'entretien des cours d'eau concerne les travaux d'entretien des boisements de berges, de lutte contre la propagation des invasives et de gestion sédimentaire.

La méthodologie et planning de mise en œuvre, les cartes, le plan de financement de la programmation 2022 sont présentés.

La programmation 2022 a été transmise courant du mois de janvier aux communes et EPCI pour avis.

>Echéance du marché actuel relatif aux travaux d'entretien des cours d'eau (2018-2022) - renouvellement

Il s'agit de renouveler le marché à bon de commande relatif aux travaux d'entretien des cours d'eau établi sur la base d'un groupement de commande SMBVA (mandataire) – ARLYSERE pour le secteur basse Tarentaise, aux caractéristiques suivantes :

- 19 lots géographiques et par types de travaux,
- Echéance octobre 2022,
- Montant total réalisé sur 4 ans : 1 025 219 € HT .

Il est proposé :

- De relancer le marché sur la base du groupement de commande SMBVA (mandataire)- CA ARLYSERE- secteur Isère en Basse Tarentaise. Une proposition de délibération et un projet de convention de groupement de commande sera établie.
- De travailler avec les élus volontaires, sur l'évolution nécessaire de la structuration du marché vis-à-vis des opérations de curage, car le système actuel de bons de commande fige les prix, entraînant des surcoûts, notamment sur les opérations où les volumes sont importants et les matériaux revalorisables.

>Sécurisation des ouvrages hydrauliques,

Présentation de l'objet du marché et des 3 sites identifiés :

- déchargeoir Bianco – sur le canal Lallier à Marthod
- déchargeoirs de l'Île – sur le canal Lallier à Ugine
- plage de dépôts du Nant Pugin – Ugine en zone pavillonnaire

L'objectif est de mettre en place les aménagements nécessaires à la sécurisation des ouvrages (caillebotis, échelle, garde-corps amovible) afin de sécuriser l'intervention de l'équipe et des entreprises mandatées.

>Etude diagnostique et de restauration des décharges à Megève et Praz sur Arly – rendu phase1,

Les sondages ont été réalisés à l'automne 2021 sur les 2 sites. Sur le site de Megève, le volume de déchet enfouis est estimé à 9000m³, sur 2 secteurs, en mélange avec de la terre. Le secteur sud est exposé à l'érosion de la berge

par l'Arly, qui entraîne une pollution physique forte (plastiques). Le diagnostic sur les eaux souterraines est à compléter.

Il est souligné le fort recul de la berge depuis la crue de mai 2015, ayant entraîné un entrainement important des polluants dans l'Arly. La question d'un confortement d'urgence est évoquée.

Il est également nécessaire de limiter les remblais ponctuels de berges en rive opposé, sur le secteur amont, qui fragilise d'autant la berge polluée.

Sur le site de Praz sur Arly, le volume de déchet est estimé à 50m³, dont 20m³ sous forme de déchets déversés sur le talus de la plateforme et 30m³ de déchets enfouis sur la plateforme.

La phase 2 de l'étude va permettre de définir plusieurs scénarios de restauration de sites, proportionnés aux impacts des sites sur les milieux aquatiques.

>Mutualisation des outils cartographiques RIS NET de la Régie de gestion des données avec la CA ARLYSERE.

Le SMBVA souscrit auprès de la Régie de gestion des données Savoie Mont Blanc, un abonnement annuel afin d'utiliser l'outil cartographique RIS NET (accès couches cartographiques diverses et matrice cadastrale) – montant actuel 1 700 €.

Compte tenu de la modification des conditions d'abonnement et de la grille tarifaire de la RDG, augmentant le coût de l'abonnement pour le SMBVA à 3 900 € (+230%) pour un service identique. Il a été négocié une mutualisation de l'abonnement avec la CA ARLYSERE et avec un accès complémentaire pour le SMBVA aux communes hors ARLYSERE situées sur le bassin versant. Le montant de l'abonnement passe à 2 100 € (+123%).

>Recrutement du poste de chargé d'études hydraulique et prévention des inondations

Le recrutement du poste est en cours de finalisation.

DATES DES PROCHAINES REUNIONS

Les dates suivantes sont fixées :

Bureau syndical composé du président, des vice-présidents et des membres du bureau	mardi 29 mars – 18h-19h30 Salle Conseil Municipal – Mairie d'Ugine
Conseil syndical	mardi 12 avril 2022 – 18h-19h30 Communauté de communes des Sources du lac d'Annecy – Faverges

POINTS DIVERS

Raphael Thévenon, nouveau délégué syndical est invité à se présenter.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 19h30.

A Ugine, le 10/02/2022

Umberto DIMASTROMATTEO

Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant Arly,